

RÉPUBLIQUE DU CONGO
AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE



DECLARATION
DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL DE PROCEDURES DE L'OPERATEUR
D'ASSISTANCE EN ESCALE

Réf. : F-DSA-4266-OPS

	Nom	Fonction	Date	Visa
Rédaction	Micheline PABOU MBAKI	Chef de Bureau Exploitation Technique des Aéronefs	02/01/2023	
	Samy MATOUMONA	Chef de Bureau Marchandises Dangereuses		
Vérification	Lin Saturnin BOPOULOU	Chef de Service Exploitation Technique des Aéronefs	05/01/2023	
	Michel Arcadius MOTOLY	Directeur de la Sécurité Aérienne	09 JAN 2023	
Validation	Marcellus Boniface BONGHO	Responsable Qualité	12 JAN 2023	
Approbation	Florent Serge DZOTA	Directeur Général	18 JAN 2023	

Édition 01 – Janvier 2023

Niveau de diffusion : ☒ Interne ☒ Externe ☐ Confidentiel

République du Congo Agence Nationale de l'Aviation Civile 	DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION MANUEL DE PROCEDURES DE L'OPERATEUR D'ASSISTANCE EN ESCALE	Page: 1 de 16 Révision: 00 Date: 02/01/2023
--	--	--

☐ Processus de Certification
 ☐ Surveillance Continue

PRESTATAIRE DE SERVICE / POSTULANT :

PERSONNE DE CONTACT	
ADRESSE PHYSIQUE	
ADRESSE ÉLECTRONIQUE	
TEL. :	
Dirigeant Responsable / Directeur Général	ANAC : Inspecteur Chef de Projet / Point Focal Nom : Date : Signature :



DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL DE PROCEDURES DE L'OPERATEUR
D'ASSISTANCE EN ESCALE

Page: 2 de 16
Révision: 00
Date: 02/01/2023

REGLEMENTS : Arrêté n°23168 MTACMM-CAB - du 21/12/2019
Certification des prestataires de services d'assistance en escale /
Arrêté n°4359 MTACMM-CAB - du 31/03/2014 Exploitation
technique des aéronefs Civils / Arrêté n°4363 MTACMM-CAB - du
31/03/2014 Transport aérien des marchandises dangereuses

**PRESTATAIRE DE SERVICE /
POSTULANT**

ANAC

EXIGENCE REGLEMENTAIRE

Méthode de conformité
Référence dans le manuel

S

N/S

N/A

Observations

PARTIE 0 : ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DU MANUEL DE PROCEDURES D'ASSISTANCE EN ESCALE

ARRETE 23168
section 1
(Prestataires de
services d'assistance
en escale)

Généralités

PARTIE 1 - ORGANISATION DU MANUEL DE PROCEDURES D'ASSISTANCE EN ESCALE

ARRETE 23168
section 5.4 (1)
(Prestataires de
services d'assistance
en escale)

Engagement du dirigeant responsable

ARRETE 23168
section 4.1
(Prestataires de
services d'assistance
en escale)

Personnel de commandement

DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL DE PROCEDURES DE L'OPERATEUR
D'ASSISTANCE EN ESCALE

REGLEMENTS : Arrêté n°23168 MTACMM-CAB - du 21/12/2019 Certification des prestataires de services d'assistance en escale / Arrêté n°4359 MTACMM-CAB – du 31/03/2014 Exploitation technique des aéronefs Civils / Arrêté n°4363 MTACMM-CAB – du 31/03/2014 Transport aérien des marchandises dangereuses		PRESTATAIRE DE SERVICE / POSTULANT		ANAC		
EXIGENCE REGLEMENTAIRE		Méthode de conformité Référence dans le manuel	S	N/S	N/A	Observations
ARRETE 23168 section 5.4 (4) (Prestataires de services d'assistance en escale)	Organigramme général					
ARRETE 23168 section 5.4 (3) (Prestataires de services d'assistance en escale)	Tâches et responsabilités du personnel de commandement et les intérim en cas d'absence prolongée					
ARRETE 23168 section 4.4 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Liste du personnel ayant reçu une habilitation (TMA et ATE)					
ARRETE 23168 section 5.4 (7) (Prestataires de services d'assistance en escale)	Description générale des ressources humaines					

DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL DE PROCEDURES DE L'OPERATEUR
D'ASSISTANCE EN ESCALE

Page: 4 de 16
Révision: 00
Date: 02/01/2023

REGLEMENTS : Arrêté n°23168 MTACMM-CAB - du 21/12/2019
Certification des prestataires de services d'assistance en escale /
Arrêté n°4359 MTACMM-CAB - du 31/03/2014 Exploitation
technique des aéronefs Civils / Arrêté n°4363 MTACMM-CAB - du
31/03/2014 Transport aérien des marchandises dangereuses

**PRESTATAIRE DE SERVICE /
POSTULANT**

ANAC

EXIGENCE REGLEMENTAIRE

Méthode de conformité
Référence dans le manuel

S

N/S

N/A

Observations

ARRETE 23168
section 3.2 et
section 5.4 (8)
(Prestataires de
services d'assistance
en escale)

Description générale des installations sur
chaque site devant être agréée

ARRETE 23168
section 5.6
(Prestataires de
services d'assistance
en escale)

Liste des services d'assistance fournis ou
prévus d'être fournis par l'opérateur

ARRETE 23168
section 5.10
(Prestataires de
services d'assistance
en escale)

Procédure de notification à l'ANAC
concernant les modifications de l'opérateur
(évolutions des activités / certificat /
implantation / personnel de l'opérateur)

ARRETE 23168
section 5.3 (4)
(Prestataires de
services d'assistance
en escale)

Procédure d'amendement du manuel et
des documents associés y compris, si
applicable, les procédures de délégation



DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL DE PROCEDURES DE L'OPERATEUR
D'ASSISTANCE EN ESCALE

Page: 5 de 16
Révision: 00
Date: 02/01/2023

REGLEMENTS : Arrêté n°23168 MTACMM-CAB - du 21/12/2019
Certification des prestataires de services d'assistance en escale /
Arrêté n°4359 MTACMM-CAB - du 31/03/2014 Exploitation
technique des aéronefs Civils / Arrêté n°4363 MTACMM-CAB - du
31/03/2014 Transport aérien des marchandises dangereuses

**PRESTATAIRE DE SERVICE /
POSTULANT**

ANAC

EXIGENCE REGLEMENTAIRE

Méthode de conformité
Référence dans le manuel

S

N/S

N/A

Observations

PARTIE 2 – PROCEDURES GENERALES

ARRETE 23168 section 5.5 (c) (Prestataires de services d'assistance en escale)	Procédures d'évaluation des fournisseurs et de maîtrise de la sous-traitance					
ARRETE 23168 section 3.3 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Contrôle et acceptation des matériels reçus de l'extérieur					
ARRETE 23168 section 3.3 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Etalonnage des outillages et des instruments					
ARRETE 23168 section 3.3 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Utilisation du matériel d'assistance, des outillages et des instruments par le personnel					



DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL DE PROCEDURES DE L'OPERATEUR
D'ASSISTANCE EN ESCALE

Page: 6 de 16
Révision: 00
Date: 02/01/2023

REGLEMENTS : Arrêté n°23168 MTACMM-CAB - du 21/12/2019 Certification des prestataires de services d'assistance en escale / Arrêté n°4359 MTACMM-CAB – du 31/03/2014 Exploitation technique des aéronefs Civils / Arrêté n°4363 MTACMM-CAB – du 31/03/2014 Transport aérien des marchandises dangereuses		PRESTATAIRE DE SERVICE / POSTULANT		ANAC		
EXIGENCE REGLEMENTAIRE		Méthode de conformité Référence dans le manuel	S	N/S	N/A	Observations
ARRETE 23168 section 3.2 (g) (h) (Prestataires de services d'assistance en escale)	Normes de propreté des locaux					
ARRETE 23168 section 5.1 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Instructions, y compris mise à jour et mise à disposition des informations au personnel					
ARRETE 23168 section 5.3 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Programme et procédures d'assistance					
ARRETE 23168 section 3.3 (d) (f) (Prestataires de services d'assistance en escale)	Respect du programme d'entretien du matériel d'assistance					
ARRETE 23168 section 3.3 (e) (Prestataires de services d'assistance en escale)	Documents utilisés et manière de les renseigner					



DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL DE PROCEDURES DE L'OPERATEUR
D'ASSISTANCE EN ESCALE

Page: 7 de 16
Révision: 00
Date: 02/01/2023

REGLEMENTS : Arrêté n°23168 MTACMM-CAB - du 21/12/2019
Certification des prestataires de services d'assistance en escale /
Arrêté n°4359 MTACMM-CAB - du 31/03/2014 Exploitation
technique des aéronefs Civils / Arrêté n°4363 MTACMM-CAB - du
31/03/2014 Transport aérien des marchandises dangereuses

EXIGENCE REGLEMENTAIRE		PRESTATAIRE DE SERVICE / POSTULANT	ANAC			
		Méthode de conformité Référence dans le manuel	S	N/S	N/A	Observations
ARRETE 23168 section 5.8 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Contrôle et archivage des dossiers techniques					
ARRETE 23168 section 5.9 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Transmission des enregistrements à l'exploitant aérien					
ARRETE 23168 section 5.10 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Notification des défauts à l'Autorité et à l'exploitant aérien					
ARRETE 11052 portant modification de l'annexe à l'Arrêté 4365 (Gestion de la sécurité aérienne)	Gestion de la sécurité					



DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL DE PROCEDURES DE L'OPERATEUR
D'ASSISTANCE EN ESCALE

Page: 8 de 16
Révision: 00
Date: 02/01/2023

REGLEMENTS : Arrêté n°23168 MTACMM-CAB - du 21/12/2019
Certification des prestataires de services d'assistance en escale /
Arrêté n°4359 MTACMM-CAB - du 31/03/2014 Exploitation
technique des aéronefs Civils / Arrêté n°4363 MTACMM-CAB - du
31/03/2014 Transport aérien des marchandises dangereuses

**PRESTATAIRE DE SERVICE /
POSTULANT**

ANAC

EXIGENCE REGLEMENTAIRE

Méthode de conformité
Référence dans le manuel

S

N/S

N/A

Observations

PARTIE 3 – PROCEDURES SPECIFIQUES

ARRETE 23168 section 5.3 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Généralités					
ARRETE 23168 section 5.4 (8) (Prestataires de services d'assistance en escale)	Représentation et fournitures de locaux					
ARRETE 23168 section 3.3 (a) (Prestataires de services d'assistance en escale)	Contrôle du chargement et communications					
ARRETE 23168 section 3.3 (c) (Prestataires de services d'assistance en escale)	Contrôle des unités de chargement (ULD)					



DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL DE PROCEDURES DE L'OPERATEUR
D'ASSISTANCE EN ESCALE

Page: 9 de 16
Révision: 00
Date: 02/01/2023

REGLEMENTS : Arrêté n°23168 MTACMM-CAB - du 21/12/2019
Certification des prestataires de services d'assistance en escale /
Arrêté n°4359 MTACMM-CAB - du 31/03/2014 Exploitation
technique des aéronefs Civils / Arrêté n°4363 MTACMM-CAB - du
31/03/2014 Transport aérien des marchandises dangereuses

PRESTATAIRE DE SERVICE /
POSTULANT

ANAC

EXIGENCE REGLEMENTAIRE

Méthode de conformité
Référence dans le manuel

S N/S N/A

Observations

ARRETE 23168 section 5.4 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Passagers et bagages					
ARRETE 23168 section 5.4 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Services fret et poste					
ARRETE 23168 section 5.4 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Assistance piste / services RAMP					
ARRETE 23168 section 5.4 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Servicing d'aéronef					
ARRETE 23168 section 5.4 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Avitaillement carburant et remplissage huile					



DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION

MANUEL DE PROCEDURES DE L'OPERATEUR

D'ASSISTANCE EN ESCALE

Page: 10 de 16

Révision: 00

Date: 02/01/2023

REGLEMENTS : Arrêté n°23168 MTACMM-CAB - du 21/12/2019
Certification des prestataires de services d'assistance en escale /
Arrêté n°4359 MTACMM-CAB - du 31/03/2014 Exploitation
technique des aéronefs Civils / Arrêté n°4363 MTACMM-CAB - du
31/03/2014 Transport aérien des marchandises dangereuses

EXIGENCE REGLEMENTAIRE		PRESTATAIRE DE SERVICE / POSTULANT	ANAC			
		Méthode de conformité Référence dans le manuel	S	N/S	N/A	Observations
ARRETE 23168 section 5.4 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Maintenance des aéronefs					
ARRETE 23168 section 5.4 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Opérations aériennes					
ARRETE 23168 section 5.4 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Transport par voie de surface					
ARRETE 23168 section 5.4 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Catering					
ARRETE 23168 section 5.4 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Sûreté					



DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL DE PROCEDURES DE L'OPERATEUR
D'ASSISTANCE EN ESCALE

Page: 11 de 16
Révision: 00
Date: 02/01/2023

REGLEMENTS : Arrêté n°23168 MTACMM-CAB - du 21/12/2019
Certification des prestataires de services d'assistance en escale /
Arrêté n°4359 MTACMM-CAB - du 31/03/2014 Exploitation
technique des aéronefs Civils / Arrêté n°4363 MTACMM-CAB - du
31/03/2014 Transport aérien des marchandises dangereuses

PRESTATIAIRE DE SERVICE /
POSTULANT

ANAC

EXIGENCE REGLEMENTAIRE

Méthode de conformité
Référence dans le manuel

S

N/S

N/A

Observations

ARRETE 23168
section 5.4
(Prestataires de
services d'assistance
en escale)

Administration au sol et supervision

PARTIE 4 – PROCEDURES DU SYSTEME QUALITE

ARRETE 23168
section 5.5
(Prestataires de
services d'assistance
en escale)

Organisation du système qualité

ARRETE 23168
section 5.5
(Prestataires de
services d'assistance
en escale)

Audit des procédures de l'opérateur
d'assistance en escale par le système
qualité

ARRETE 23168
section 5.5
(Prestataires de
services d'assistance
en escale)

Audit des procédures d'actions correctrices
par le système qualité

DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL DE PROCEDURES DE L'OPERATEUR
D'ASSISTANCE EN ESCALE

Page: 12 de 16
Révision: 00
Date: 02/01/2023

REGLEMENTS : Arrêté n°23168 MTACMM-CAB - du 21/12/2019 Certification des prestataires de services d'assistance en escale / Arrêté n°4359 MTACMM-CAB - du 31/03/2014 Exploitation technique des aéronefs Civils / Arrêté n°4363 MTACMM-CAB - du 31/03/2014 Transport aérien des marchandises dangereuses		PRESTATAIRE DE SERVICE / POSTULANT	ANAC			
EXIGENCE REGLEMENTAIRE		Méthode de conformité Référence dans le manuel	S	N/S	N/A	Observations
ARRETE 23168 section 5.5 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Procédures de qualification et formation du personnel					
ARRETE 23168 section 5.5 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Dossiers des agents techniques d'exploitation et du personnel autorisé à certifier l'état de navigabilité des aéronefs					
ARRETE 23168 section 5.5 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Personnel du système qualité					
ARRETE 23168 section 5.5 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Contrôle des autorisations de déviation aux procédures de l'opérateur d'assistance en escale					
ARRETE 23168 section 5.5 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Contrôles des intervenants extérieurs (agent technique d'exploitation en renfort, technicien de maintenance, fabricants de matériel, autres)					



DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL DE PROCEDURES DE L'OPERATEUR
D'ASSISTANCE EN ESCALE

Page: 13 de 16
Révision: 00
Date: 02/01/2023

REGLEMENTS : Arrêté n°23168 MTACMM-CAB - du 21/12/2019
Certification des prestataires de services d'assistance en escale /
Arrêté n°4359 MTACMM-CAB – du 31/03/2014 Exploitation
technique des aéronefs Civils / Arrêté n°4363 MTACMM-CAB – du
31/03/2014 Transport aérien des marchandises dangereuses

**PRESTATAIRE DE SERVICE /
POSTULANT**

ANAC

EXIGENCE REGLEMENTAIRE

Méthode de conformité
Référence dans le manuel

S

N/S

N/A

Observations

PARTIE 5 – EXPLOITANTS SOUS CONTRAT

ARRETE 23168 section 5.4 (18) (Prestataires de services d'assistance en escale)	Liste des exploitants aériens sous contrat					
ARRETE 23168 section 5.9 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Procédures et documents de l'exploitant aérien					
ARRETE 23168 section 5.8 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Contrôle et archivage des dossiers techniques pour l'exploitant aérien					
PARTIE 6 – APPENDICES						
ARRETE 23168 section 5.10 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Exemples de documents					



DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL DE PROCEDURES DE L'OPERATEUR
D'ASSISTANCE EN ESCALE

Page: 14 de 16
Révision: 00
Date: 02/01/2023

REGLEMENTS : Arrêté n°23168 MTACMM-CAB - du 21/12/2019 Certification des prestataires de services d'assistance en escale / Arrêté n°4359 MTACMM-CAB – du 31/03/2014 Exploitation technique des aéronefs Civils / Arrêté n°4363 MTACMM-CAB – du 31/03/2014 Transport aérien des marchandises dangereuses		PRESTATAIRE DE SERVICE / POSTULANT		ANAC		
EXIGENCE REGLEMENTAIRE		Méthode de conformité Référence dans le manuel	S	N/S	N/A	Observations
ARRETE 23168 section 5.4 (18) (Prestataires de services d'assistance en escale)	Liste des sous-traitants					
ARRETE 23168 section 3 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Liste des sites agréés de l'opérateur d'assistance en escale					
ARRETE 23168 section 5.11 (Prestataires de services d'assistance en escale)	Facilité d'accès à l'autorité pour les inspections					



**DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION
MANUEL DE PROCEDURES DE L'OPERATEUR
D'ASSISTANCE EN ESCALE**

Page: 15 de 16
Révision: 00
Date: 02/01/2023

RESERVE A L'ANAC

Remarques additionnelles faites par l'inspecteur évaluateur

Observations

Avs de l'inspecteur évaluateur / Chef de Projet (CPC)

☐ Déclaration de conformité acceptée

☐ Déclaration de conformité non acceptée

Noms et prénoms

Signature

Date



DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION

MANUEL DE PROCEDURES DE L'OPERATEUR D'ASSISTANCE EN ESCALE

Page: 16 de 16
Révision: 00
Date: 02/01/2023

Instructions pour compléter ce formulaire de Déclaration de conformité relative au manuel de procédures de l'opérateur d'assistance en escale :

Ce formulaire est une liste référentielle des exigences réglementaires de l'annexe à l'Arrêté n°23168 MTACMM-CAB – du 21/12/2019 relatif à la certification d'un opérateur d'assistance en escale.

Toutes les exigences réglementaires applicables doivent être accompagnées d'une brève description narrative et référentielle du manuel de procédures de l'opérateur d'assistance en escale ou autre document spécifique élaboré par le prestataire de service.

Déclaration de conformité initiale :

La brève description doit décrire la méthode de conformité pour chaque exigence listée.

Le prestataire de service complètera dans la colonne « Déclaration de conformité » les références dans le manuel de procédures de l'opérateur d'assistance en escale, soumis pour approbation/acceptation par l'ANAC.

Il indiquera notamment la partie, le chapitre, la section/sous-section, le paragraphe, le point ou l'alinéa selon le cas, où la disposition a été traitée dans son manuel de procédures de l'opérateur d'assistance en escale ou autre document.

Au cas où il n'existe aucune disposition prévue dans son manuel de procédures de l'opérateur d'assistance en escale ou autre document, le postulant décrira brièvement, de quelle manière il répond à l'exigence. Cependant, si le prestataire de service/postulant estime que l'exigence ne lui est pas applicable, il mentionnera « non applicable N/A ».

Toutefois, une déclaration de conformité de le prestataire de service/postulant qui ne documente pas clairement la connaissance des exigences réglementaires n'est pas acceptable. Par exemple, les déclarations du genre : « Nous allons nous y conformer » sont insuffisantes et inacceptables.

Déclaration de conformité finale :

Le prestataire de service/postulant devra avoir satisfait intégralement à toutes les exigences réglementaires, à travers l'évaluation de l'équipe de certification, avant le passage à la phase V du processus de certification.